

Édito

L'alternance, enjeu de législature



“ Les accords de gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la région wallonne annoncent un chantier dans le domaine de l'enseignement en alternance. Les ambitions annoncées sont significatives et le présent numéro d'Entrées Libres choisit d'entamer la réflexion en y consacrant un premier dossier. D'où venons-nous et où allons-nous ? Les orientations sont loin d'être déjà tracées. Quelques balises et repères peuvent toutefois déjà être posés.

Il s'agira tout d'abord de prendre acte d'une certaine évolution de la commande sociale : si l'insertion des jeunes en décrochage fut à l'origine de « l'enseignement à horaire réduit » des années 80 dans un contexte d'allongement de la scolarité obligatoire, des voix s'élèvent aujourd'hui, principalement dans le monde patronal, pour exprimer la préoccupation prioritaire d'une meilleure adéquation des formations aux pénuries de main d'œuvre observables sur le marché du travail. Un débat se développe également sur l'adossement optimal des CEFA (centres de formation en alternance) avec les établissements de l'enseignement qualifiant de plein exercice.

Il s'agira ensuite d'éviter les guerres de tranchées entre catégories d'opérateurs (l'enseignement et la formation professionnelle) ou entre niveaux de pouvoir (la Fédération Wallonie-Bruxelles d'une part et les Régions wallonne et bruxelloise d'autre part). Il sera utile de se rappeler à cet égard que ce sont les Communautés et non les Régions que l'Etat fédéral finance pour la prise en charge des élèves en âge de scolarité obligatoire.

Enfin, la volonté de développer davantage les formules d'enseignement en alternance ne pourra pas résulter d'une intention trop abstraite. Comme le rappellent Pierre Wéry et Alain Desmons dans leur contribution, ce dispositif ne peut se déployer qu'en présence de trois acteurs : un apprenant, un milieu professionnel et une école. Un certain pragmatisme sera donc de mise et il s'agira de tenir compte de « l'économie réelle », c'est-à-dire de l'existence effective au niveau local d'entreprises souhaitant développer des initiatives dans ce domaine. Tous les secteurs d'activités ne sont évidemment pas présents – et de loin – dans l'ensemble des sous-régions de Wallonie et de Bruxelles.

Près de quarante ans après la création de « l'enseignement à horaire réduit », et 10 ans après l'institutionnalisation des CEFA, un nouveau chantier va s'ouvrir. Autant commencer à y réfléchir et à s'y préparer !

Étienne MICHEL

Directeur général du SeGEC

11 mars 2020